

# CHARTRE DURABILITE

## Cercle Solvay 2022-2023

### MISE EN CONTEXTE

La durabilité est devenu un enjeu quotidien et universel. Nous pensons, en tant qu'étudiants et prochaine génération, devoir agir et informer sur les défis de cette transition.

Le Cercle Solvay se donne pour missions de former ses membres à la citoyenneté mondiale et solidaire, de susciter des réflexions critiques et un éveil aux réalités et inégalités qui nous entourent et de se responsabiliser concernant ses propres activités.

De manière non-exhaustive, les critères suivants, dans le désordre, sont pris en compte pour le choix de nos partenaires et collaborations :

- La politique énergétique et le bilan carbone
- Les Droits Humains, les conditions sociales et l'environnement de travail
- L'objet social de l'entreprise, son éthique et sa durabilité
- Les valeurs d'égalité et d'inclusivité véhiculées
- Le respect des lois, des libertés individuelles et collectives

Pour s'aider, le Cercle Solvay s'aide des 17 objectifs de développement durable (SDG's) lancés au Sommet des Nations Unies en 2015. Ils constituent un programme mondial ambitieux intitulé « Transformer notre monde : le Programme de développement durable à l'horizon 2030 ». Celui-ci poursuit des objectifs de durabilité pour l'humanité, la planète et la prospérité.



## ENGAGEMENTS

### Généralités

- Le Cercle Solvay s'engage à utiliser le développement durable comme levier d'innovation et à le mettre au centre de ses activités.
- Le Cercle Solvay s'engage à implémenter des solutions et alternatives durables lors de la conception de chacune de ses activités ainsi que dans ses outils de communication (partenariats, publication, réseaux sociaux, etc).
- Le Cercle s'engage à présenter chaque nouveau partenaire à son Organe d'Administration pour en examiner la pertinence. Il pratique le doute systématique et examine chaque nouveau cas librement des décisions préalables.
- Le Cercle s'engage à appliquer les processus de sélection avec transparence et esprit critique vis-à-vis de ses membres.
- Le Cercle s'engage à poursuivre les efforts en termes de durabilité et de suivi de cette Charte tout du long de l'année et des mandats à venir.

Tout partenariat ou collaboration doit participer dans le chef du Cercle Solvay aux objectifs ci-dessous ou, a minima, ne pas aller à l'encontre de ceux-ci. Des moyens de sélection détaillés sont présentés ci-après.

### Ethique

L'éthique est l'attitude du Cercle face à ses propres ambitions. Il s'agit d'appliquer la Charte avec l'honnêteté et la rigueur due à nos membres.

- Le Cercle aligne ses décisions avec son objet social et ne saurait aller à l'encontre des libertés fondamentales.
- Le Cercle s'engage à favoriser les partenaires qui participent sincèrement aux 17 objectifs de développement durable fixés par les Nations Unies et aux critères cités ci-dessus.
- Le Cercle Solvay s'engage à faire preuve d'éthique lors de la sélection de ses partenaires.
- Le Cercle Solvay s'engage à participer au développement local en favorisant les partenaires locaux belges et bruxellois.

## Eco-responsabilité

L'eco-responsabilité aligne le Cercle et ses membres avec les objectifs de durabilité.

- Le Cercle s'engage au tri des déchets dans son local du Pint'House et à la limitation de ceux-ci dans ses activités en général. Il s'engage à bannir l'usage et la distribution des verres en plastique à usage unique, ainsi qu'à favoriser les contenants consignés plutôt que les alternatives jetables PMC.
- Le Cercle se fixe les limites suivantes lorsqu'ils recherchent et distribuent des goodies :
  - L'utilité des différents packs et de la pertinence des produits distribués par rapport à l'événement associé.
  - L'absence de tout plastique à usage unique, en ce compris pour l'alimentaire.
  - L'utilité réelle et moyen-terme des produits pour les membres et sympathisants ou pour le Cercle.
- Le Cercle Solvay s'engage à limiter au maximum le gaspillage alimentaire.
  - Le Cercle Solvay s'engage à bien gérer ses stocks de nourriture.
  - Le Cercle Solvay s'engage à ne pas jeter le surplus éventuel mais à favoriser, soit les dons, soit les frigos partagés.
- Le Cercle Solvay s'engage à toujours proposer une option végétarienne lors des événements qui proposent une restauration. Dans la mesure du possible, le Cercle Solvay aimerait arriver à proposer également une option "locale" à ses membres.
- Le Cercle s'engage à limiter le gaspillage du papier, que ce soient à travers les impressions quotidiennes (Caducée, affiches, flyers, ...) ou pour les stocks du Service Entraide & Publications.
- Le Cercle Solvay s'engage à limiter sa consommation de plastique notamment en ce qui concerne les emballages de sandwich ou les sacs.
- Le Cercle Solvay s'engage à toujours proposer des écocups à la vente et à ne jamais donner des verres en plastique à usage unique lors de ses événements.
- Le Cercle s'engage à proposer un maximum d'aliments et boissons dont le processus de fabrication est durable, et d'éviter par cela les multinationales de FMCG dont l'impact néfaste est reconnu.
- Le Cercle Solvay s'engage à minimiser ses émissions carbone lors de ses déplacements.
  - Le Cercle s'engage à favoriser les moyens de déplacement qui présentent une faible empreinte carbone par personne.
  - Le Cercle Solvay s'engage à limiter ses déplacements vers les fournisseurs.
- Le Cercle Solvay s'engage à consommer son énergie de manière responsable en limitant l'utilisation du chauffage, de la lumière et de l'électricité.
- Le Cercle s'engage à favoriser le réemploi de ses décors et matières premières utilisées.

## Social

Le social est l'attitude du Cercle en interaction avec ses membres et sympathisants. C'est le choix de nos luttes, le choix d'associer notre nom à des manifestations et mouvements sociaux, ainsi que les mesures pour renforcer l'égalité et l'inclusivité.

- Le Cercle Solvay s'engage à sensibiliser ses membres à la citoyenneté mondiale et solidaire, via des conférences, des articles, des workshops, etc durant l'année académique.
- Le Cercle Solvay s'engage à encourager la diversité et à condamner la discrimination (sexe, handicap, origine, etc). Le Cercle Solvay s'engage à ne pas discriminer les non-baptisés.
- Le Cercle Solvay s'engage à contribuer à l'intérêt général et à organiser plusieurs événements à caractère social par quadrimestre de l'année académique.
- Le Cercle s'engage à participer aux manifestations extérieures non-politisées qui s'alignent avec ses valeurs (ex : 8 mars, Journée de la Terre, 11 novembre, etc).

## Réduction des risques

- Le Cercle Solvay s'engage à organiser des événements en toute sécurité et à limiter les dangers potentiels.
- Le Cercle Solvay s'engage à sensibiliser ses membres aux assuétudes.

# SELECTION

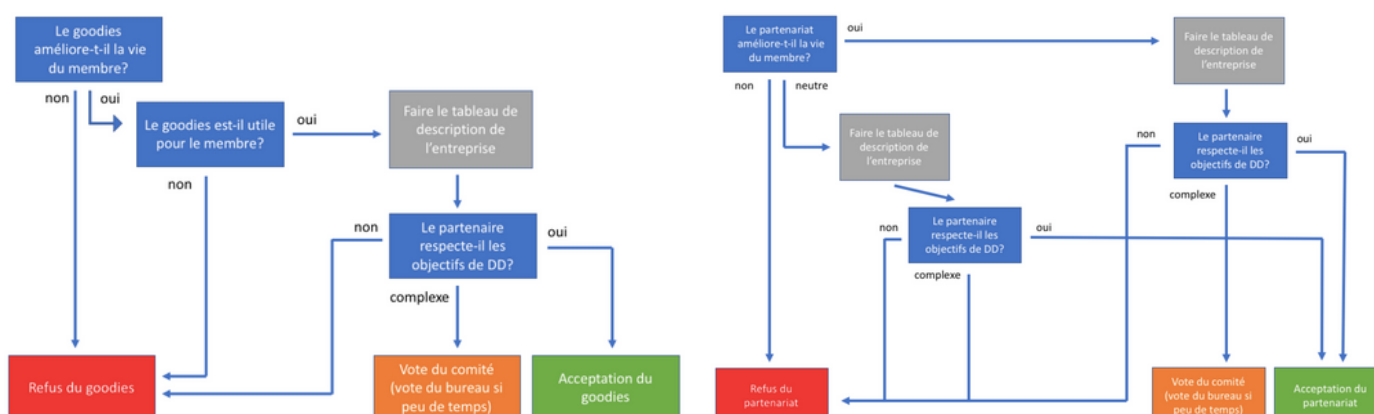
## Généralités

Le Cercle Solvay élit chaque année deux “Délégués sponsors”. Ces deux membres sont responsables de trouver et de contacter les partenaires du Cercle Solvay. Lorsqu'ils recevront une demande de partenariat ou lorsqu'ils chercheront un nouveau partenaire, ils devront d'abord faire passer ce partenaire dans un premier filtre. Le premier filtre concerne le Cercle Solvay et le but premier d'un partenariat à savoir son utilité pour les membres. Ensuite, si le partenariat est utile, il faudra faire passer l'entreprise dans le 2ème filtre, celui concernant l'éthique et le développement durable.

Il faut d'abord rappeler que les partenariats faits par le cercle ont pour but d'améliorer la vie universitaire des membres. La première question à se poser est donc le but du projet, quel est le message qu'on veut faire passer, en somme, qu'elle est l'utilité de ce partenariat pour nos membres. Ensuite, le potentiel partenaire devra répondre à une série de questions (voir tableau dans l'annexe 1) pour que les délégués sponsors puissent évaluer le partenaire. Une fois que les délégués sponsors auront réceptionné ce tableau, il leur est demandé de vérifier certaines informations si possible et de créer un petit résumé sur l'entreprise avec les points majeurs positifs et négatifs.

Une fois le résumé terminé, et avec l'aide de leur vice-président, ils décideront si le partenaire respecte suffisamment les critères nécessaires mis en avant par le Cercle Solvay. En fonction du type de partenariat, différentes questions se posent (voir plus loin).

Dans le cas où le choix se révèle complexe, les délégués sponsors présentent le tableau et le résumé au comité de cercle lors d'une réunion de comité et c'est le comité de cercle qui vote si le partenariat est accepté ou non. Dans le cas où la décision doit être prise rapidement, c'est alors le bureau du Cercle Solvay qui prendra la décision.



## Les partenariats en visibilité

Ces derniers engagent directement et sans autres mises en perspective l'image et le nom du Cercle Solvay. Il s'agit des sponsorings, de la distribution de goodies, des publicités sur les réseaux sociaux ou dans les différentes publications du Cercle, etc.

Ils doivent avoir un caractère irréprochable dans la mesure où les membres peuvent ne pas souhaiter voir le nom de leur Cercle associé à un partenaire qui prônerait des valeurs opposées aux leurs ou agirait à l'encontre de la durabilité ci-évoquée.

Trois questions se posent :

- La plus-value pour le Cercle, en nature ou financière, est-elle fondée ?
- L'utilité à moyen-terme pour les membres, en nature ou via ce que le Cercle peut dès lors mettre en place, est-elle fondée ?
- L'image du partenaire est-elle irréprochable et alignée avec les contraintes et engagements de cette Charte, ainsi que par rapport aux critères cités en premier page.

Il faudra trois réponses positives pour accepter le partenariat.

## Les partenariats en communication

Il s'agit des partenariats autour desquels aucune activité ne se construit mais autour duquel se crée une interaction avec les membres et sympathisants du Cercle. Il s'agit de présence dans un jury, d'articles ou interviews dans nos médias, de promotion d'évènements privés, etc.

Elles doivent avoir un caractère irréprochable également puisque le Cercle n'est pas en mesure d'intervenir directement sur le contenu proposé aux membres, ni d'influencer et de mettre en perspective leur présence.

Trois questions se posent :

- Leur présence est-elle entièrement justifiée par l'évènement associé, le thème recherché ou dans l'intérêt académique immédiat des membres ?
- L'utilité de leur présence dans le cadre de l'évènement est-elle incontestable par leur expertise, leur mise en perspective du sujet, ou la pertinence de leurs intervenants ?
- L'image du partenaire est-elle irréprochable et alignée avec les contraintes et engagements de cette Charte, ainsi que par rapport aux critères cités en premier page.

Il faudra trois réponses positives pour accepter le partenariat.

## Les partenariats évènementiels

Les plus courants, ceux-ci s'articulent autour d'une activité définie préalablement (Bal, Revue, workshop, conférence, formation, ...) dans laquelle le partenaire a un rôle actif (présentation, animation, intervenants, ...). Il s'agit d'une implication plus forte de l'image du Cercle car une plateforme est proposée en son nom aux partenaires pour se présenter; mais c'est également la possibilité de nuancer, débattre ou combattre les activités du-dit partenaire.

Deux possibilités s'offrent alors au Cercle. Le partenaire jouit d'une image irréprochable vis-à-vis de nos engagements comme spécifiés ci-dessus, ou sont relevés des aspects plus défavorables. Dans le second cas, le Cercle prend les engagements suivants :

- D'évaluer la situation avec l'Organe d'Administration, de débattre des critères de l'entreprise et des mesures ci-après pour évaluer la faisabilité de l'évènement.
- De refuser systématiquement et sans condition, tout partenaire qui ne respecterait pas les critères essentiels des Droits Humains et des libertés fondamentales.
- D'exposer, expliquer et dénoncer les activités défavorables en question dans toute promotion de l'évènement. D'y refuser tout ce qui s'apparenterait à du washing de la part du partenaire.
- D'axer tout ou partie de l'évènement autour des activités défavorables. D'opposer, en son nom ou avec des intervenants tierces, des arguments scientifiques et en faveur de la durabilité.
- D'organiser un ou plusieurs évènements parallèles, de même envergure et profitant de la même visibilité, qui corrigent les mauvais aspects véhiculés par le partenaire débattable.

## FINALITES

### Vigilance

L'ensemble du Comité de Cercle est collégalement responsable de l'application et de l'amélioration de cette Charte. Avec le bureau de l'association, les délégués associés à chacun des Engagements ci-dessus (respectivement – Libre examen, Social, Eco-responsabilité, Réduction des risques) y prêtent une vigilance particulière.

Comme toute composante du Règlement d'Ordre Intérieur (ROI) du Cercle Solvay ; sa pertinence doit être évaluée en fin d'année lors du bilan moral de l'association, et ses termes sont réévalués au début de la suivante afin d'y apporter les modifications nécessaires. Chaque nouvelle équipe doit s'approprier la Charte et faire siennes les revendications qu'elle contient. Tout membre ou sympathisant du Cercle Solvay peut partager ses revendications auprès du bureau de l'association ou témoigner d'un manquement aux règles ci-écrites. Aucune sanction ou contrainte n'est cependant prévue.

### Cas particulier

La Charte concerne l'ensemble des activités du Cercle Solvay à l'exception de celles qu'il cogère avec des acteurs tierces. Cela concerne principalement le Solvay Campus Recruitment, et l'axe stratégique du Service Entraide & Publications.

### Objectifs court-terme

Le Cercle Solvay ambitionne de devenir une référence sur les campus de l'Université en matière de durabilité. Il vise à promouvoir et être à l'initiative d'un nombre croissant d'activités autour des thèmes de durabilité ci-évoqués.

### Objectifs long-terme

Le Cercle Solvay espère à terme atteindre la neutralité carbone et organiser chacun de ses évènements en 0-déchet. Il souhaite expurger l'ensemble des produits de consommation non nécessaires de ses activités.